



Journal du  
Conseil provincial  
des affaires sociales

# La Revue

SYNDICAT CANADIEN  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 31 N°2  
Juillet 2018

## AU SOMMAIRE

- 2 / Mot du secrétaire général
- 2 / Conseils généraux du CPAS
- 3 / Exigeons le respect!
- 3 / À vous de voter!
- 4 / Saviez-vous que?

## Agenda 2018

- Conseil général**  
3 et 4 octobre  
Sheraton Laval
- Conseil général**  
12 et 13 décembre  
Château Frontenac à Québec



## Pourquoi tolérer l'intolérable?

par Luc Bernard

JE SUIS À MON BUREAU À ÉCOUTER, UNE FOIS DE PLUS, LES FRUSTRATIONS D'UNE COLLÈGUE DE TRAVAIL FACE À LA RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET À LA LOURDEUR DU CLIMAT DE TRAVAIL QUI LUI INCOMBE. COMME TANT D'AUTRES DE MES COLLÈGUES, ELLE ME DIT ÊTRE À BOUT DE SON ROULEAU ET QU'ELLE N'EN PEUT PLUS. À LA SUITE DE CETTE DISCUSSION, IL M'EST VENU À L'IDÉE NON PAS D'ANALYSER LES MESURES ET LES IMPACTS DE LA RÉFORME BARRETTE, MAIS PLUTÔT DE SCRUTER GAÉTAN BARRETTE, L'INDIVIDU.

Le Dr Barrette, actuel ministre de la Santé et des Services sociaux, ancien président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), est assurément le ministre le plus controversé et médiatisé du gouvernement de Philippe Couillard. Aux dires de certains chroniqueurs, cet ex-caquiste maintenant devenu libéral est un être irrévérencieux aux allures et aux méthodes dignes d'un mini-Trump du Nord.

Dans son jugement rendu le 26 avril 2013 opposant la conjointe du Dr Barrette, la D<sup>re</sup> Berthiaume, à ses anciens collègues radiologistes de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, l'honorable Marc-André Bouchard<sup>1</sup>, juge à la Cour supérieure, nous permet d'entrevoir le caractère bouillant du ministre Barrette, son côté revancharde ainsi que les méthodes qu'il utilise dans ses relations professionnelles. Voici quelques extraits où il est question des dires et des gestes tenus par le Dr Barrette :

[10] *Le 19 mars 2008, une majorité d'associés de la SORAD convoque une assemblée afin de remplacer Barrette à la présidence de la société ainsi que comme chef du département de radiologie de HMR. Il annonce alors qu'il quitte ses fonctions et que le Dr Filion les assumera dorénavant.*

[11] *Bien que son langage soit cru, il est important de reprendre les termes qu'utilise Barrette à son arrivée à cette assemblée, puisque ceux-ci constituent, assurément, l'un des germes de la discorde à venir : « Ma gang de crisses... ».*

[12] *Tous ceux qui témoignent, sauf Berthiaume (sa conjointe), se disent froissés, pour dire le moins, par ce genre de commentaires assurément désobligeants.*  
(...)

[16] *Ainsi en janvier 2009, lors d'un dîner entre associés, Barrette tient des propos désobligeants à l'égard de Pauline Daigle, une collègue radiologiste. Cela provoque son départ du repas en pleurs.*

1. Berthiaume c. Carignan, 2013 QCCS 1357 (CanLII)

SUITE EN PAGE 3



## MOT DU PRÉSIDENT

par Frédéric Brisson



Conseurs, confrères,

Eh oui, l'été est déjà à nos portes, avec la promesse des vacances à venir, enfin! Mais avant cette pause bien méritée, les négociations locales continuent. Quel beau travail vous faites! Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement, votre énergie et le précieux temps que vous

mettez chaque jour pour bien représenter les membres et faire en sorte qu'ils aient de meilleures conditions de travail. Profitez bien des vacances et revenez reposés et énergisés pour finaliser les ententes locales.

À l'automne, les élections générales se tiendront au Québec. Cette année, la FTQ a choisi de n'appuyer aucun parti politique, mais celui des travailleurs et travailleuses. Notre centrale a proposé une plateforme électorale en quatre grands thèmes, soit le milieu de travail, l'économie emplois et fiscalité, la démocratie, la langue et bien sûr les services publics.

Les objectifs qui nous interpellent tout particulièrement au CPAS sont :

- le réinvestissement massif en santé et en éducation;
- une véritable accessibilité des services de garde éducatifs à la petite enfance;
- mettre fin à la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- le développement de la prévention et de la première ligne en santé ainsi que les soins pour les personnes âgées;

SUITE EN PAGE 3

# Mot du secrétaire général EST-CE QUE L'ON SE FAIT ENTOURLOUPER ?

par Michel Jolin

Une délégation de la FTQ a rencontré le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, le 28 mai dernier. Un accueil à la Barrette! On peut dire qu'il est comme on le voit à la télévision: tout un personnage! Un être fier de ses opinions ou arrogant? Quelle bonne question... J'opte pour la deuxième.

Lors de cette rencontre, il a modifié l'ordre du jour afin d'entendre notre présentation sur le dossier de l'institut Philippe-Pinel. Y aura-t-il un changement de vocation? Le ministre ne semblait pas au courant de ce dossier et il a dit qu'il se renseignera à ce sujet. Voici une affirmation que nous sommes habitués d'entendre de la part des représentants du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux! À suivre...

Il ne s'est pas montré très ouvert à entendre la problématique de la surcharge de travail de ses employés du réseau de la santé et des services sociaux. Il nous a dit avoir tout entendu et que nous avons raison. Par contre, selon lui, nous faisons partie du problème puisque nous dénonçons les conditions de travail, ce qui a pour conséquences qu'il y ait moins de personnes intéressées à travailler dans le réseau et le résultat est que moins de personnel entraîne de mauvaises conditions de travail, tel que le temps supplémentaire obligatoire. Mais, si on ne dénonce pas, qui le fera?

Le ministre Barrette a quand même fait deux déclarations surprenantes et importantes. Dans le dossier du deuxième bain, il a affirmé que les employeurs avaient reçu l'ensemble des budgets consacrés à cette tâche. Donc, les employeurs auraient reçu les budgets comme s'ils donnaient ce deuxième bain à l'ensemble des bénéficiaires. Le ministre est conscient que ce n'est pas tous les

bénéficiaires hébergés dans les CHSLD qui désirent un deuxième bain. Il a donc donné la directive aux employeurs de se servir des montants restants de cette enveloppe budgétaire pour alléger le travail des préposés aux bénéficiaires. Pourtant, ce n'est vraiment pas le discours tenu par nos directions d'établissements!

Il a également demandé à plusieurs reprises aux PDG d'établissements, à qui il parle chaque semaine, plus de stabilité et un minimum de mobilité pour le personnel du réseau. Voici une autre déclaration étonnante dans le cadre de nos négociations locales. Il a répété qu'il fallait stabiliser les équipes et que cela signifiait également l'octroi de postes à temps complet.

Maintenant, il reste à déterminer qui nous fait vraiment ces entourloupettes! Le ministre ou les employeurs?

Je profite de l'occasion pour souhaiter un bon été à toutes et à tous!

## Conseils généraux du CPAS

par Michel Jolin

Depuis le dernier numéro du journal *La Revue*, les personnes déléguées par les sections locales se sont réunies à deux reprises lors de Conseils généraux du Conseil provincial des affaires sociales.

### 4 et 5 avril 2018

La coordonnatrice du secteur de la santé du SCFP a fait son rapport. Elle a expliqué les règles des normes du travail au sujet du temps supplémentaire obligatoire (TSO). Ces règles sont assez simples, nous pouvons refuser de travailler en TSO si l'on a fait :

- plus de quatre heures au-delà des heures habituelles quotidiennes ou plus de quatorze heures de travail par période de 24 heures.
- plus de cinquante heures de travail par semaine.

Les énoncés ci-dessus ne s'appliquent pas lorsqu'il y a danger pour la vie, la santé ou la sécurité des travailleurs ou la population.

Elle a également informé les personnes déléguées d'une décision rendue par l'arbitre Claude Roy au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal au sujet de l'affichage des postes équivalents que nous appelons également du glissement sur un poste.

L'arbitre a ordonné à l'employeur de respecter les règles d'affichage pour que tous les membres puissent poser leur candidature sur un poste de même statut dans le même service.

Lors du rapport du comité santé-sécurité du travail, les personnes déléguées ont approuvé le choix du comité, M<sup>me</sup> Julie Laramée du CISSS de la Montérégie-Ouest, afin qu'elle puisse siéger au Conseil d'administration de l'ASSTSAS.

Les personnes déléguées ont adopté une résolution donnant le mandat à leur comité assurances pour aller en appel d'offres pour le renouvellement 2020.

Dans le dossier du maintien 2010, le comité évaluation des emplois du CPAS a mentionné que le processus d'enquête des 377 titres d'emploi du programme était commencé. Parallèlement, une première rencontre de conciliation est prévu le 18 avril prochain.

Les personnes présentes ont accepté de créer un comité *ad hoc* pour les titres d'emploi d'assistante technique sénior en pharmacie et de proposée à la stérilisation. Ils auront, entre



autres, le mandat de documenter les tâches réelles accomplies pour ces deux titres d'emploi.

Monsieur Sasha Farago du CHSLD Heather a été élu au comité de la catégorie 1.

Monsieur Pierre Bureau de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec a été élu au comité action.

### 13 et 14 juin 2018

La coordonnatrice du secteur des affaires sociales du SCFP, M<sup>me</sup> Karine Cabana, a abordé

quelques sujets. Elle a débuté son allocution en clarifiant la Loi de la fête nationale. Elle a poursuivi en donnant des explications sur un volet de l'article 15 de la convention collective relative à la sécurité d'emploi, soit la notion de remplacement.

M<sup>me</sup> Cabana a également présenté les modifications qui ont été apportées à la Loi sur les normes du travail.

SUITE EN PAGE 4

(...)

[28] Dans un deuxième temps, en fin de soirée le même jour, Barrette rappelle Fillion et, selon ce dernier, le menace de « tout faire pour nuire au département », « d'attaquer personnellement tous les associés » et de les « détruire un à un » indiquant qu'il se « fout des dommages collatéraux » que cela pourrait causer.

(...)

[85] Sur le même sujet, Barrette invite Blais à son bureau à la fin septembre et, selon lui, tient des propos dénigrants, notamment à l'endroit de Fillion, Carignan et Gougeon. Barrette évoque aussi la possibilité d'engager des radiologistes français pour remplacer les membres du département qui quitteraient HMR.

(...)

[86] Le témoignage de Rousseau, qui quitte la SORAD le 24 novembre 2011, illustre bien cette dynamique. Il affirme que le climat devient malsain à partir de septembre 2009. Il déclare que les employés se sentent terrorisés par Barrette, que ce dernier et Berthiaume se révèlent imprévisibles et, à la limite, harcelants pour des gens proches d'eux, notamment parce qu'ils utilisent un langage offensant et méprisant.

De plus, selon ce qu'a révélé la journaliste d'enquête Isabelle Hachey, le Dr Barrette aurait également proféré des menaces très sérieuses envers certains de ses collègues, notamment envers son collègue, le Dr Carignan, où il aurait dit : « Lui, il poignarde des gens dans le dos. Moi, je vais le poignarder dans la face jusqu'à ce qu'il meure. »<sup>2</sup>

Depuis l'arrivée de Gaétan Barrette au poste de ministre de la Santé et des Services sociaux, toutes les organisations ont dénoncé son approche arbitraire sans égard pour les travailleurs du réseau. Il utilise une méthode totalement incompatible avec le plan d'action du gouvernement Couillard pour contrer l'intimidation. Il impose ses vues, agit unilatéralement, privilégie le bâton, règle ses comptes, nie les situations et les faits, présente des lois ou règlements pour contrer les jugements qui vont à l'encontre de ses désirs et écorche au passage ceux et celles qui dénoncent l'intolérable.

Depuis que Gaétan Barrette est à la tête du ministère de la Santé et des Services sociaux, j'ai eu à m'intéresser de plus près au personnage. Je savais qu'il était de nature arrogante, mais j'étais loin de me douter qu'il avait derrière lui un passé aussi troublant et à quel point il pouvait, avec son caractère bouillant et colérique, causer autant de dommages aux personnes qui ont eu le « malheur » de le côtoyer.

Depuis, une seule pensée me vient en tête : réveillons-nous et prenons l'opportunité qui nous est offerte par notre chère démocratie et profitons de cette période électorale pour nous débarrasser du ministre Barrette avant qu'il ne cause encore plus de dommages au réseau que ce qu'il a déjà causé jusqu'à présent.

2. [http://plus.lapresse.ca/screens/afac55d1-ee58-4fcf-aa95-305abc2a7453\\_\\_7C\\_\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/afac55d1-ee58-4fcf-aa95-305abc2a7453__7C__0.html)

**MOT DU PRÉSIDENT SUITE DE LA PAGE 1**

- instaurer un régime public d'assurance-médicaments;
- et bien évidemment, améliorer la rémunération globale des employées et employés de l'État québécois.

Pour réussir à nous faire entendre auprès de la population, nous aurons besoin de vous, militantes et militants. Le comité action sera présent, mais ne pourra faire le travail tout seul. Des équipes seront formées dans tous les secteurs du SCFP-Québec pour faire en sorte que la voix des travailleuses et des travailleurs lors de cette campagne électorale soit entendue. Ensemble, nous pouvons faire une différence!

Nous aurons un automne bien chargé, mais d'ici là... les vacances! Je vous souhaite du repos, du soleil, de bons moments en famille ou entre amis.

Bonnes vacances à vous, périsoignantes et périsoignants!

# EXIGEONS LE RESPECT!

par Gyslain Gaudet

Valeurs fondamentales des établissements du réseau de la Santé : le respect, l'engagement, la passion et la collaboration.

Les établissements du réseau de la Santé de la province se targuent d'avoir ces quatre valeurs organisationnelles au cœur de leur philosophie de gestion allant même jusqu'à dire qu'elles animent leurs politiques de gestion et les actions de ses gestionnaires.

Les travailleurs de la santé pourraient donc s'attendre à avoir des gestionnaires qui sont à l'écoute de leurs besoins, qui sont sensibles à leurs récriminations et qui savent se faire complices de leur mieux-être. Ne serait-ce pas là une façon pour les gestionnaires des établissements du réseau de la Santé d'être cohérents avec les valeurs fondamentales véhiculées par leurs organisations?

Force est de constater que la réalité en est tout autre. Depuis les coupures et les changements structurels imposés par le ministre Barrette – qui en ont résulté une déshumanisation des soins et des services rendus – les travailleurs de la santé s'en trouvent encore une fois à devoir en faire plus avec moins, et ce, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Conscients qu'ils doivent veiller aux besoins spécifiques de leur clientèle, ils s'affairent à leurs tâches corps et âme, et cela trop souvent aux dépens de leur propre santé. Épuisés par la lourdeur de leurs tâches, par le rythme imposé et par le manque de soutien, il n'est pas étonnant de les voir à leur tour tomber malades.



Et une fois qu'ils seront malades, qui prendra soin d'eux? Leurs gestionnaires? Ce n'est certainement pas en contestant leur invalidité auprès de l'assureur ou avec une augmentation du nombre de mesures disciplinaires et le recours au temps supplémentaire obligatoire que les gestionnaires de nos établissements de santé démontrent de la bienveillance envers leurs travailleurs. Au contraire, cela démontre plutôt une déconnexion de certains d'entre eux face à la réalité des travailleurs du réseau de la santé et à leur bien-être.

Ne serait-il pas temps de nous rappeler l'essence même des valeurs fondamentales que sont le respect, l'engagement, la passion et la collaboration?

C'est d'ailleurs ce que tente de faire comprendre le syndicat des techniciens professionnels du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal avec leur campagne « Exigeons le respect ». Ne devrions-nous pas nous en inspirer?

## À vous de voter!

par José Carufel

À voir le parti Libéral tenter de faire oublier les dures années d'austérité en nous promettant des cadeaux avec notre argent, nous réalisons que nous nous dirigeons vers des élections cet automne. Il est facile de juger le bilan du parti Libéral en santé, en constatant la détérioration de notre réseau depuis les deux dernières réformes du PLQ. Depuis plus d'une décennie de « règne » libéral, les conditions du personnel se sont grandement détériorées.

Tous les partis politiques ont affiché leurs différentes plateformes et je vous invite à les consulter afin de faire un choix éclairé en vue des prochaines élections. Ils proposent tous beaucoup de solutions pour le réseau de la santé et des services sociaux mais très peu affichent concrètement leurs intentions pour améliorer les conditions de travail des personnes salariées.

J'ai écrit aux différents partis afin de leur permettre de mieux expliquer ce qu'ils proposent de mettre en œuvre. Seul Québec solidaire a répondu à l'invitation.

Tous promettent un accès plus grand et plus facile dans le réseau en plus du désengorgement des urgences. Québec solidaire promet de garantir l'accès public, universel et gratuit aux soins de santé, y compris les soins dentaires, et les services sociaux. Le parti Québécois mise sur le soutien aux proches aidants et les soins à domicile.

L'ensemble des partis d'opposition veulent revoir les ententes avec les médecins et baisser leur rémunération. Québec solidaire propose même de faire passer leur statut de travailleurs autonomes à un statut d'employés lorsqu'ils exercent dans le réseau de la santé, à l'instar de tous les autres professionnels.

Revenons maintenant aux conditions de travail des autres acteurs du réseau. Québec solidaire promet d'être réceptif aux revendications des travailleuses et travailleurs de tous les corps d'emploi des secteurs public et parapublic afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs avantages salariaux. Il propose d'éliminer le recours aux agences de placement.



Depuis la réforme Barrette du parti Libéral, les décisions sont beaucoup plus centralisées. Il y a consensus dans l'opposition pour que le réseau soit décentralisé. Quant à lui, le parti Québécois promet de redonner du pouvoir aux acteurs locaux, de valoriser équitablement les professionnels de la santé et des services sociaux. De plus, il veut encourager les modèles alternatifs de soins, et reconnaître le travail des organismes communautaires.

La Coalition Avenir Québec souhaite faire confiance aux gestionnaires et aux professionnels afin de rebâtir leur sentiment d'appartenance. La CAQ promet d'ouvrir des postes d'infirmières à temps complet et abolir les heures supplémentaires obligatoires tout en poursuivant les 17 projets pilotes sur les ratios patients-infirmière.

Selon la CAQ, afin de valoriser le travail des préposés aux bénéficiaires (PAB), la solution passe par la création d'une nouvelle entité professionnelle à adhésion obligatoire. Cette nouvelle entité professionnelle ne serait pas un ordre professionnel, mais aurait comme but de mieux protéger les patients, de valoriser cette profession et de contribuer à combler la pénurie qui touche les établissements du réseau de la santé. Bien que nous soyons tous d'accord pour dire que le travail des PAB n'est pas valorisé à sa juste valeur, difficile de comprendre en quoi la création de cette nouvelle entité rendra les conditions de travail plus intéressantes.

Le parti Québécois et Québec solidaire proposent de mieux outiller les CLSC et/ou augmenter le financement. QS promet même de cesser le transfert de personnel professionnel des CLSC vers les groupes de médecine familiale (GMF). Pour ce qui est de la CAQ, elle mise sur les consultations sans rendez-vous dans les CLSC, les cliniques réseaux et les GMF. La CAQ veut également améliorer l'accès aux soins le soir et la fin de semaine dans les CLSC, les GMF et les cliniques réseaux.

Afin de désengorger les urgences, la CAQ propose aussi d'ouvrir des lits en dehors des hôpitaux. Compte tenu des positions favorables de la CAQ pour la privatisation et le recours au privé, ces dernières promesses peuvent nous faire craindre le pire!

# Saviez-vous que?

par Karine Cabana

L'article 20.03 de la convention collective nationale prévoit que vous devez être payé au taux double de votre salaire si vous faites du temps supplémentaire lors d'un jour férié. Le jour férié est la journée où a effectivement lieu le férié et non le congé reporté.

Les indemnités de kilométrage ont été augmentées à 0,44 \$ pour les premiers 8000 km et à 0,395 \$ pour l'excédent depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

L'article 7.14 de la convention collective nationale prévoit qu'une personne salariée peut se faire monnayer certains congés tels que les jours fériés, les vacances et les mobiles en lieu et place de la prise de ces congés.

Lorsque votre véhicule est requis dans votre poste ou assignation, il est prévu à l'article 27.03 de la convention collective nationale, que l'employeur doit rembourser le paiement de votre stationnement à votre port d'attache.

L'employeur ne peut vous obliger à plus de 4 heures de temps supplémentaire à moins qu'il y ait un danger pour la vie, la santé ou la sécurité des travailleurs ou de la population. Contactez votre syndicat en cas de doute sur la présence réelle de danger.



## CONSEILS GÉNÉRAUX... SUITE DE LA PAGE 2



Le coordonnateur FTQ pour la prochaine ronde de négociation nationale, M. Guy Deblois, est venu rencontrer les membres et il a rappelé que nous pouvons déposer nos demandes aux Tables centrale et sectorielles six mois avant la fin de la présente convention collective. Il a également profité de l'occasion pour mentionner qu'une délégation de la FTQ avait rencontré le ministre Barrette le 28 mai dernier.



M<sup>me</sup> Julie Girard-Lemay, conseillère syndicale au SCFP, nous a présenté une décision de la Cour suprême dans le dossier de l'équité salariale. Elle nous a rappelé que le gouvernement avait modifié la Loi sur l'équité salariale en 2009 afin de restreindre le paiement de la rétroactivité et de faire l'évaluation des emplois chaque 5 ans.

Le jugement de la Cour suprême ordonne au gouvernement d'apporter les modifications nécessaires à la loi afin que l'évaluation des titres d'emploi se fasse en continu et que les personnes reçoivent leurs ajustements rétroactivement aux modifications apportées à leur titre d'emploi.

Les comités des catégories 2 et 3 ont fait leur rapport ainsi que les comités suivants :

- Comité national des jeunes travailleurs
- Comité national de la justice mondiale
- Comité de la condition féminine
- Comité jeunesse
- Comité action

## La Revue

Bulletin d'information publié par le **Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)**

Le CPAS est le regroupement des syndicats du secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

**Président :** Frédéric Brisson

**Secrétaire général :** Michel Jolin

**Responsables :** Michel Jolin, Véronique Bouchard, Gyslain Gaudet, Luc Bernard et José Carufel du comité d'information,

**Secrétaire de rédaction :** Danielle Laramée

**Graphisme :** Anne Brissette

**Traduction :** Lorena Ermacora

**Impression :** Atelier Québécois Offset 1998 inc.

**Tirage :** 4000 exemplaires en français  
600 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

**CPAS**  
Conseil provincial  
des affaires sociales

**SCFP**  
Syndicat canadien de  
la fonction publique